

Province de Québec

**Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 10 août 2015 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: M. Richard Pigeon, conseiller siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Claude Lussier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

M. Pierre Bell directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

18 personnes assistent à la séance.

2015-08-635

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle. Une minute de silence est demandée par le Maire.

Il est proposé par Claude Lussier appuyé par Richard Pigeon et résolu que l'assemblée soit ouverte.
Il est 19 heures 31

Adoptée à l'unanimité

2015-08-636

MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par Johanna Fehlmann appuyé par Jacqueline Lussier Meunier et résolu que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification :

Ajout :

Adoptée à l'unanimité

2015-08-637

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2015
ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUILLET 2015**

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Claude Lussier et résolu que le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 juillet 2015 et de la séance extraordinaire du 16 juillet 2015.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CORRESPONDANCE

2015-08-638 DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES DE JUILLET 2015

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'état des revenus et dépenses de juillet 2015.

2015-08-639 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 538-2015

Conformément aux dispositions du règlement numéro 538-2015, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des déboursés de juillet 2015 au montant de 87 652.61 \$.

La liste des salaires pour le mois de juillet 2015 est également déposée.

2015-08-640 ADJUDICATION DE CONTRAT À ATELIER JL-TECH INC

CONSIDÉRANT QUE le service de Sécurité publique de la MRC de La Haute-Yamaska, le service ambulancier ainsi que le service de Sécurité incendie de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, constatent une lacune au niveau de l'identification de la numérotation civique des immeubles de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette lacune cause des pertes de temps considérables en situation d'urgence, réduisant ainsi l'efficacité et la rapidité des interventions ainsi que la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est allée en demande de prix pour obtenir des plaques et des poteaux pour identifier les résidences et a obtenu trois (3) soumissions;

<u>SOUSSIONNAIRE</u>	<u>QUANTITÉ</u>	<u>PRIX</u>	<u>TOTAL (\$)</u>
-----------------------------	------------------------	--------------------	--------------------------

Atelier JL-Tech inc.			
Poteau en « T » 8pi. X 3/16 po. Plaque aluminium avec peinture cuite 5po. X 12 po. Quincaillerie SS	400	34 \$	13 600 \$
Spectralite			
Poteau carré acier galvanisé 1 /3/4po. X 1 3/4po. X 8pi.	400	27 \$	10 800 \$
Plaque 5po. X 12po.	400	10.50 \$	4 200 \$
			<hr/> 15 000 \$

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Signalisation Sigoption Inc.			
Poteau carré 1po. X 1po. X 7 pi. (épaisseur 4/16 po.)	400	9 \$	3 600 \$
Plaque vinyle 5 po. X 13 po. impression vinyle Quincaillerie (acier) incluse	400	11.45 \$	4 580 \$
			8 180 \$

CONSIDÉRANT QU'Atelier JL-Tech inc. propose un produit de qualité supérieure;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Jacqueline Lussier Meunier et résolu d'adjuger le contrat à Atelier JL-Tech inc. pour un montant de 13 600 \$ + les taxes applicables pour l'achat de 400 poteaux et plaques.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-641

ADJUDICATION DE CONTRAT À GESTION PAVEX POUR SCHELLEMENT DE FISSURES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit faire de l'entretien de ses routes et qu'elle a mis \$15 000 au budget 2015 pour le scellement de fissure;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 3 soumissions et que Gestion Pavex présente la plus basse soumission,

	3 000 à 5 000 mètres	5 000 à 7 000 mètres	7 000 à 9 000 mètres	9 000 à 11 000 mètres
ENTREPRENEURS				
Gestion Pavex	1,34	1,32	1,29	1,24
Eurovia Québec Inc	2,01	2,01	2,01	2,01
Répar-Asphalte Bernier Inc	2,62	2,38	2,15	1,90

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Claude Lussier, appuyé par Sylvain Goyette et résolu d'adjuger le contrat à Gestion Pavex pour un montant n'excédant pas 13 000 \$ + les taxes applicables pour le scellement de 10 500 mètres de fissures.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-642

ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU RÈGLEMENT 539-2015 CONCERNANT LES INTERVENTIONS DU SERVICE MUNICIPAL DE SÉCURITÉ INCENDIE, AINSI QUE LA PRÉVENTION DES INCENDIES, ABROGEANT LE RÈGLEMENT 530-2014

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des citoyens qu'un règlement concernant la prévention des incendies soit adopté;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2015;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Johanna Fehlmann et résolu d'adopter le règlement 539-2015.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-643

RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DURANT LE MOIS DE JUILLET

La directrice de l'urbanisme fait rapport des permis émis durant le mois de juillet 2015 soit :

Bâtiment accessoire 5

Canalisation, entrée charretière, ponceau 1

Chenil 1

Démolition 2

Installation septique 2

Ouvrage de prélèvement des eaux souterraines 1

Permis de brulage 1

Piscine / bain à remous 4

Rénovation, réparation et modification 2

Pour un total de 19 permis et une valeur totale de 164 050.00 \$

2015-08-644

FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION – APPEL D'OFFRES SCM 2015-05

CONSIDÉRANT QUE nous devons nous conformer à l'article 936 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT la nécessité d'utiliser un système de pondération et d'évaluation;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Richard Pigeon et résolu d'autoriser le directeur général à former un comité de sélection d'au moins trois membres;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Adoptée à l'unanimité

2015-08-645

ÉTABLIR LES CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR L'APPEL D'OFFRES SCM 2015-05 CONCERNANT LA REFONTE DU PLAN ET DE L'ENSEMBLE DES RÉGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le code municipal requiert d'avoir recourt à un système de pondération pour l'évaluation des offres pour des services professionnels;

CONSIDÉRANT la nécessité de former une grille des critères et de la pondération de chacun des critères;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Claude Lussier, appuyé par Sylvain Goyette et résolu d'adopter la grille suivante :

Critères	Nombre maximal de points attribués
Compréhension du mandat et des enjeux de la révision de la réglementation	20
Échéancier proposé et méthodologie	20
Équipe de travail affectée au mandat	20
Expérience de la firme	15
Connaissance du territoire	20
Qualité de la présentation de la soumission	5
Pointage total intérimaire	100

Adoptée à l'unanimité

2015-08-646

LA REFONTE DU PLAN ET DE L'ENSEMBLE DES RÉGLEMENTS D'URBANISME – APPEL D'OFFRES SCM 2015-05

CONSIDÉRANT QUE plusieurs règlements sont désuets;

CONSIDÉRANT QU'UNE réforme s'avère nécessaire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Sylvain Goyette, appuyé par Sylvain Roy et résolu d'initier le processus d'appel d'offres pour services professionnels afin de mandater une

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Johanna Fehlmann et résolu d'autoriser la dérogation mineure pour l'empiètement du bâtiment principal dans la marge avant de 1 mètre.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-649

DOSSIER PIIA 6 M. MARCELIN CLOUTIER ET MME GENEVIÈVE TURCOTTE POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA RÉSIDENCE

Demande de permis : 2015-137
Adresse : 32 Lussier
Zonage municipal : RE-3

Objet de la demande et caractéristiques de l'agrandissement :

Demande d'agrandissement au bâtiment principal de 20' X 36' au latéral gauche de la résidence :

- Revêtement en déclin de bois de même couleur que la résidence;
- Toiture à multiples versants et recouverte de bardeaux d'asphalte;
- Recouvrement de la toiture en bardeaux d'asphalte;
- Les accès auront la même couleur que la résidence;

CONSIDÉRANT QUE le choix des matériaux et de leur couleur est judicieux, favorise un lien visuel avec le bâtiment principal existant;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Jacqueline Lussier Meunier et résolu d'autoriser conformément au règlement numéro 434-2006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et à la suite de la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance à Monsieur Marcelin Cloutier et Madame Geneviève Turcotte du permis d'agrandissement de la résidence sise au 32, rue Lussier.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-650

DÉPÔT DE CANDIDATURE POUR ADHÉRER À « VILLE-MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS »

CONSIDÉRANT qu'en adhérant à cet organisme nous enrichissons la politique familiale de la municipalité;

CONSIDÉRANT que cela donne aux citoyens de Sainte-Cécile-de-Milton une garantie de l'orientation des actions de ses dirigeants;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT que cela permet à la municipalité d'obtenir une place au sein du réseau mondial de plus de 1000 villes MAE qui se sont engagées à mettre les enfants au cœur de leurs préoccupations;

CONSIDÉRANT que cela permet à la municipalité d'obtenir une place au sein du réseau québécois des MAE, ce qui lui donne accès à une banque d'initiatives en faveur des enfants et permet un échange de bonnes pratiques;

CONSIDÉRANT que cela permet une autoévaluation des interventions faites auprès de la clientèle des 0 à 17 ans;

Il est proposé par Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser l'accréditation à Ville-municipalité amie des enfants.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande s'il est possible de limiter l'utilisation des feux d'artifice car certains les utilisent de façon dangereuse?

Monsieur le maire répond : qu'il y a un règlement uniformisé pour la MRC mais que nous allons vérifier si la municipalité l'a adopté.

NOTE : Il y a un règlement uniformisé adopté par la MRC mais la municipalité de Sainte-Cécile ne l'a pas adopté.

Un citoyen demande si le fossé longeant le CPE a été vérifié?

Monsieur le maire répond : que oui et que nous le vérifions régulièrement.

Un citoyen demande combien coûte le CPE à la municipalité?

Monsieur le maire répond : qu'à ce jour le coût à la municipalité est de \$50 000 soit la valeur du terrain que la municipalité a contribué.

Un citoyen demande s'il y aura des coûts futurs à la municipalité pour le CPE, tel que déneigement et gazon?

Monsieur le maire répond : que non.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Un citoyen demande s'il y a du développement pour les terrains du parc PME?

Monsieur le maire répond : que oui car l'entreprise qui a fait une offre d'achat l'hiver dernier s'est informé des critères de construction. Il planifie construire à l'automne 2015. Il y a aussi 6 autres entreprises qui ont démontré de l'intérêt pour les terrains.

Un citoyen demande pourquoi et qui a labouré une partie du parc PME?

La direction générale répond : que la portion ouest du parc a été labourée par un agriculteur de la municipalité. Celui-ci fait les travaux à ses frais, sachant que le terrain peut être repris par la municipalité en tout temps.

Un citoyen demande combien la municipalité a dépensé en frais d'avocat cette année?

Monsieur le maire répond : qu'il estime que c'est environ 10 000\$ mais que nous validerons l'information.

NOTE : Après vérification, pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2015, les frais d'avocat sont de 16 645.46\$.

Un citoyen demande qui il doit appeler pour faire une plainte au sujet d'un chien qui jappe?

La direction générale répond : qu'il peut appeler le bureau municipal ou bien d'appeler la Fondation Caramel.

Un citoyen demande pourquoi il n'est pas possible d'imprimer la période de question à partir du site web de la municipalité?

Monsieur le maire répond : que nous vérifierons.

NOTE : Après vérification, tous les procès-verbaux sur le site web de la municipalité sont des fichiers "pdf" et sont imprimables en entier ou en partie.

Un citoyen demande si le Directeur va encore appeler les enquêteurs de la Sureté du Québec suite à la rencontre?

Monsieur le maire répond : qu'il n'en discute pas en publique.

Un citoyen demande si les citoyens ont le droit de surveiller les employés municipaux?

Monsieur le maire répond : oui.

Un citoyen trouve que le journal a moins d'information qu'auparavant

Monsieur le maire répond : que le seul item qui n'est plus dans le journal est le procès-verbal mais qu'il est disponible sur le site web. Également les citoyens qui n'ont pas internet peuvent faire la demande au bureau municipal afin de recevoir le procès-verbal par la poste.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Sylvain Goyette que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures 10

Adoptée à l'unanimité

Pierre Bell
Directeur général et secrétaire-trésorier

M. Paul Sarrazin
Maire